

HOTEL DE VILLE - Place Georges Clemenceau - 99 Rue Carnot - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE  
☎ 03.86.87.62.00 ✉ [accueil@villeneuve-yonne.fr](mailto:accueil@villeneuve-yonne.fr)

**ARRÊTÉ PM n° 208/2024**

**Portant autorisation d'occupation du domaine public à l'occasion de l'inauguration du magasin  
Friperie Villeneuvienne  
18, rue du Commerce 89500 Villeneuve-sur-Yonne,  
Le 23 août 2024 de 19h00 à 21h00**

**La Maire,**

**VU**

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2 et suivants
- le Code de la Route et notamment son article R417-6 et R411-8
- l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – quatrième partie – approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié)
- l'arrêté général permanent réglementant la circulation en date du 1<sup>er</sup> mars 2016
- le code général de la propriété des personnes publiques, article L 2122-1

**CONSIDERANT** la demande par laquelle Mme FOUCHER Aurélie, responsable du magasin Friperie Villeneuvienne au 18 rue du Commerce, 89500 Villeneuve-sur-Yonne, sollicite l'autorisation d'occupation du domaine public en vue de l'inauguration de de son commerce le 23 août 2024 de 19h00 à 21h00.

**ARRETE**

**Article 1 :** En raison de l'inauguration du magasin Friperie Villeneuvienne qui se déroulera le 23 août 2024 de 19h00 à 21h00 au 18, rue du Commerce à Villeneuve-sur-Yonne, Mme Aurélie FOUCHER est autorisée à occuper le domaine public en y installant une table à proximité de son commerce.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché sur le secteur concerné et en Mairie conformément aux articles L 2122-28 et L 2122-29 du code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- M. le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Villeneuve-sur-Yonne,
  - M. le Responsable des Services Techniques de la commune,
  - Police Municipale de Villeneuve-sur-Yonne,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne de son application.

**Fait à Villeneuve sur Yonne, le 1<sup>er</sup> août 2024,**

La Maire,

Nadège NAZE

